

Étude sur les moyens normatifs d'optimisation



TRANSPLANT
QUÉBEC

Ensemble pour
le don d'organes,
pour la vie
depuis **50** ans

Transplant Québec existe depuis 50 ans et a pour mission de coordonner le processus de don d'organes, d'assurer l'équité dans l'attribution de ceux-ci, de soutenir l'amélioration des pratiques cliniques par la concertation et la mobilisation des partenaires, et de faire la promotion du don d'organes et de tissus dans la société.

Notre demande

Que **le Québec enclenche une grande réflexion publique** pour améliorer la pratique, l'organisation et la sensibilisation au don d'organes et de tissus sur notre territoire. **L'objectif est de hausser significativement le taux de don d'organes au Québec et en faire un leader en la matière.**

Nous souhaiterions que cette réflexion publique mène ultimement à **l'adoption d'une loi spécifique et complète sur le don d'organes et de tissus.**

Le don d'organes au Québec en 2020

390
personnes
transplantées

802
personnes
toujours
en attente

Effet COVID-19

-18%
pour les
références

-20%
pour les donneurs
effectifs

-20%
de personnes
transplantées

Temps d'attente moyen avant la greffe :

+15%
pour un cœur

+33%
pour un poumon

+9%
pour un rein

143
donneurs décédés
ont permis de
transplanter
487
organes

Au Québec, le don d'organes n'est pas financé à la hauteur du besoin ni géré par une loi consignant l'ensemble des dispositions relatives au don, contrairement à d'autres juridictions.

L'organisation du don

Actuellement, ni Transplant Québec, ni les hôpitaux, ni les professionnels de la santé, n'ont un mandat officiel ou la responsabilité d'assurer l'efficacité du processus du don d'organes au Québec.

- > Les directeurs des services professionnels des hôpitaux n'ont pas l'obligation de notifier Transplant Québec des décès et des donneurs potentiels d'organes.
- > Transplant Québec ne peut obliger un hôpital à avoir une procédure pour le don d'organes.

Pour assurer le succès du don d'organes, il importe que l'organisation qui gère le processus ait la structure et les pouvoirs nécessaires.

Nos pistes de solution :

- > Nommer officiellement **Transplant Québec comme organisme responsable** du don d'organes et lui octroyer les ressources inhérentes.
- > Dans les établissements de santé :
 - Mettre en place un système obligatoire de références et d'identification des donneurs potentiels;
 - Ajouter des professionnels de la santé dédiés au don d'organes.
- > Assurer la **récolte et l'analyse de données** (reddition de compte).

Le consentement

Actuellement, le consentement pour le don d'organes est explicite. Il peut être exprimé de trois manières :

- > S'inscrire au **Registre des consentements** au don d'organes et de tissus de la **Régie de l'assurance maladie du Québec**.
- > S'inscrire au **Registre des consentements** au don d'organes et de tissus de la **Chambre des notaires du Québec**.
- > **Signer l'autocollant au verso de la carte d'assurance maladie**.

L'enregistrement du consentement devrait être optimisé et plus accessible.

Nos pistes de solution :

- > **Unir les deux registres** des consentements et en augmenter les points d'accès.
- > Rendre ce **registre numérique**.

La formation des professionnels de la santé

Actuellement :

- > Il n'y a **pas de formation obligatoire** pour les professionnels de la santé.
- > Transplant Québec est mandaté pour former le des professionnels de la santé, mais dispose de ressources limitées pour le faire.

Ailleurs, la formation obligatoire pour le personnel de la santé augmente l'efficacité du processus et le taux de réponse positive de la famille du défunt et donc, du don d'organes.

Notre piste de solution :

- > Rendre **obligatoire une formation sur le don d'organes et de tissus** dans le cursus scolaire et la formation continue des professionnels de la santé.

Le rôle et l'influence des proches du défunt, et la sensibilisation du public

- > À l'heure actuelle, 20 % des familles québécoises qui refusent le don d'organes le font malgré les volontés exprimées par écrit par leur proche décédé.
- > La principale opposition au don est le manque de connaissance des familles envers le consentement du donneur.

Des moyens supplémentaires doivent être déployés pour permettre à Transplant Québec de réaliser pleinement sa mission de sensibilisation et d'information.

Notre piste de solution :

- > Mandater Transplant Québec pour le **déploiement de campagnes d'information et de sensibilisation**, avec un financement adéquat accordé par le gouvernement.



**TRANSPLANT
QUÉBEC**

*Ensemble pour
le don d'organes,
pour la vie
depuis **50**ans*